

Elles demandent tout simplement au gouvernement de leur accorder la même faveur qu'il concède aux banques ordinaires au sujet des créances douteuses.

En ce qui a trait aux périodes de transition, on peut lire ce qui suit:

Si les caisses populaires sont soumises à l'impôt sur le revenu, elles devront réorienter leur comptabilité en fonction de l'impôt.

Cette opération ne saurait se faire simplement car il s'agit d'un mouvement composé... de quelque 1,310 organismes autonomes, opérant avec leur propre comptabilité depuis plusieurs décennies. Il faudra certainement prévoir une période de transition pour l'établissement de procédures permettant notamment une réévaluation des actifs.

En conclusion, on peut lire:

Ce traitement fiscal offert aux corporations collectives ou coopératives ne serait pas un traitement de faveur. Il serait un traitement juste, respectant à la fois les caractéristiques des corporations coopératives et le principe de base de la Commission Carter et du Livre blanc voulant taxer les revenus des entreprises une fois seulement et au taux des citoyens qui en sont les propriétaires.

En fin de compte, les vrais propriétaires des coopératives, ce sont tous leurs membres.

Monsieur l'Orateur, ceci donne une idée de la situation, et mes suggestions visent à renouveler l'opposition qui s'est manifestée lors de l'étude de ce fameux bill en comité. J'ai dit, au début de mes remarques, que ce bill visait d'abord à protéger les gros capitalistes, au détriment du travailleur, de la famille et de la consommation.

Nous avons toujours souhaité que le gouvernement propose d'abord des amendements relatifs aux exemptions de base d'impôt. Depuis plusieurs années, nous réclamons que l'exemption de base soit proportionnelle au coût de la vie et, pour ce, nous avons suggéré qu'elle soit portée à \$3,000 pour les célibataires et à \$5,000 pour les gens mariés. Aujourd'hui, un couple ne peut vivre avec moins de \$5,000: il peut voter, mais pour vivre humainement, il lui faut au moins \$5,000 par année.

• (5.50 p.m.)

Autrement, si nous n'acceptons cette base de \$5,000, nous taxons les nécessités de la vie. Je crois que le Canada est assez riche pour qu'on cesse de s'en prendre aux nécessités de la vie pour taxer tout simplement le surplus, qui excède actuellement \$5,000. Voilà pourquoi nous avons toujours réclamé l'exemption de base de \$5,000 pour les couples mariés et de \$3,000 pour les célibataires.

Quant à l'exemption pour les enfants, nous continuons à exiger un dégrèvement de \$500 par enfant pour ceux qui ne fréquentent pas l'école et de \$1,000 chacun pour les autres. S'il en était ainsi prévu dans le bill C-259, nous n'aurions que des félicitations à adresser au gouvernement.

Actuellement, il n'a pas droit à des félicitations, car il nous propose un simulacre d'augmentation de l'exemption de base de l'impôt, juste pour se moquer des gens, et il fait fi des demandes que nous avons faites à la Chambre.

Nous avons également demandé au gouvernement d'exempter d'impôt les moyens de transport utilisés par les travailleurs, la nourriture, les dépenses de déplacement des travailleurs, ainsi que leur outillage. Il ne s'agit pas simplement de \$200 ou de \$300; le coût de l'Outillage des travailleurs et des professionnels doit être dégrevé d'impôt. Il est normal que les travailleurs soient traités sur le même pied que les professionnels, les industriels ou les commerçants.

Si l'on accepte comme dégrèvement d'impôt les dépenses des commerçants, des professionnels, qu'on fasse de même pour le travailleur, qui le mérite autant que les autres.

Nous aurions aussi souhaité qu'en vertu de ce bill il soit permis que les taxes municipales et les taxes scolaires soient déductibles du revenu des particuliers. Cela aurait été une des façons de ne pas les obliger à payer la taxe deux fois.

Toutes ces réformes auraient été souhaitables, et si le gouvernement avait porté davantage son attention à l'aspect social du problème, il aurait pu enfin faire régner la justice sociale, comme il l'a promis, non seulement pour les grands financiers, pour les gros capitalistes, mais pour toute la population, les petits travailleurs, le père de famille et l'enfant qui va à l'école, où il existe une discrimination entre les enfants de parents riches et ceux de parents pauvres.

Ce sont toutes ces lacunes qui provoquent les réactions, pas toujours bonnes, de la jeunesse. Les jeunes ont raison. En effet, ils croient obtenir des lois sociales, mais il s'agit toujours de lois antisociales, de lois favorisant le capitalisme à outrance.

Monsieur l'Orateur, j'en aurais encore beaucoup à dire, mais comme le temps qui m'est alloué est écoulé, je souhaite que le gouvernement revienne le plus tôt possible à la raison et nous présente enfin non pas des bills omnibus ou «autobus», mais des bills à caractère social, qui profiteront à la population et protégeront la personne humaine. A ce moment-là, le capital ne sera plus protégé au détriment de la personne humaine.

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, au sujet de l'amendement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) concernant le projet de réforme fiscale, on est frappé par le fait que, quoi qu'elle apporte à notre économie, cette réforme est grandement affaiblie par la décision des États-Unis d'imposer une surtaxe à une forte proportion de leurs importations y compris les marchandises manufacturées hautement vulnérables et critiques du point de vue politique de l'industrie secondaire canadienne.

Ce projet de loi représente de nombreuses années d'efforts, c'est-à-dire presque toute la décennie écoulée depuis la création de la Commission Carter, et je ne puis m'empêcher de me demander si ces efforts en valaient la peine. Dans l'ensemble, il faut admettre qu'il s'agit des réalités d'une situation précise et que ce qui semblait un régime fiscal logique et équitable l'année dernière, est devenu grandement inadapté et insuffisant pour résoudre nos problèmes d'imposition.

La décision du gouvernement des États-Unis nous a fait comprendre l'incidence énorme de l'économie américaine sur la nôtre et qu'une simple surtaxe de 10 p. 100, et en fait beaucoup moins élevée sur un quart de nos exportations vers les États-Unis, peut semer la consternation et provoquer une violente controverse au Canada. En fait cela indique que, quel que soit le soin apporté à l'élaboration de notre régime fiscal, il faut qu'il soit conforme aux besoins de l'époque et qu'il soit adapté aussi parfaitement que possible à la situation. Ce qui aurait été un excellent régime fiscal il y a un an serait actuellement impraticable dans la nouvelle conjoncture. La situation dans laquelle les Américains eux-mêmes se trouvent rend cette réforme fiscale tout à fait superflue et, si elle est adoptée dans sa forme actuelle, elle ne facilitera pas notre adaptation aux conditions nouvelles dans lesquelles nous nous trouvons.